

20 Minutes, 7 janvier 2020

Le gouvernement peut-il sous-traiter l'élaboration de ses projets de loi à une entreprise privée ?

SECRET DE FABRICATION Le Conseil constitutionnel vient de valider l'externalisation à un cabinet d'avocats privé de l'étude d'impact et de la rédaction de l'argumentaire d'une loi. Une première

Laure Cometti | Publié le 07/01/20 à 17h33 — Mis à jour le 08/01/20 à 17h34

242 COMMENTAIRES | 16,2k PARTAGES



Le Premier ministre, Laurent Stuppé à l'Assemblée nationale. — CRF/ML/Corbis